



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la MRC de La Haute-Yamaska, que le Règlement numéro 2025-381 en matière de délégation, de contrôle et suivi budgétaire a été adopté par le conseil de la MRC le 9 avril 2025. Ce règlement a pour objet de prévoir les règles de délégation d'autorisation de dépenser, de contrôle, de suivi et de reddition de compte budgétaires que doivent suivre les employés de la MRC.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau de la MRC de La Haute-Yamaska situé au 142, rue Dufferin, bureau 100, à Granby.

Fait à Granby (Québec), ce 10 avril 2025.

La directrice générale adjointe
et greffière-trésorière adjointe,

Valérie Leblanc